



Charte
Bon Usage des Antibiotiques
pour les
Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Préambule

La **résistance bactérienne aux antibiotiques** est devenue un problème majeur de santé publique pouvant conduire à des échecs thérapeutiques, la classant parmi les 10 priorités de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le **Bon Usage des Antibiotiques (BUA)** permet par une juste prescription des antibiotiques (pour la bonne indication, avec la bonne molécule, à la bonne posologie et pour la bonne durée) de diminuer les consommations des antibiotiques inappropriés et ainsi de limiter l'émergence de résistances bactériennes [1].

En Île-de-France, le taux de résistance aux C3G d'*Escherichia Coli* en ville en 2022 était particulièrement élevé à 5.2% des souches isolées, au-dessus de la moyenne nationale à 3.3% pour la même année (alors que la cible de la stratégie nationale 2022-2025 est inférieure à 3%) [2].

Les **professionnels de santé ambulatoires** sont les acteurs majeurs du Bon Usage des Antibiotiques puisque plus de 90% des traitements antibiotiques sont délivrés en ville [3].

Or des études ont montré que des implémentations de programmes multimodaux de bon usage des antibiotiques en soins de premier recours permettaient d'améliorer l'usage des antibiotiques avec moins de prescriptions [4], sur des durées plus courtes [5], avec plus d'antibiotiques à spectre étroit [6] et moins d'utilisation d'antibiotiques critiques [7]. Ces effets se maintenaient à long terme avec un effet sur l'antibiorésistance [7] mais nécessitaient un maintien du dispositif en impliquant les prescripteurs [8].

Charte

La CPTS Paris 9, représentée par Sylvain JUVELLE-DUPUY (président(e) de la CPTS), les Equipes Multidisciplinaires en Antibiothérapie adulte Saint Louis / Lariboisière et pédiatrique Robert-Debré, représentées respectivement par le Pr David Lebeaux et par les Docteurs Jeanne Truong et Marion Caseris s'engagent mutuellement afin de promouvoir le bon usage des antibiotiques.

La charte est signée pour une durée de 3 ans à compter de la date de la signature.

La CPTS Paris 9 sera alors reconnue « CPTS engagée pour le Bon Usage des Antibiotiques » pour une durée de 3 ans et sera encouragée à communiquer sur cet engagement auprès de ses membres et des patients.

Mise en œuvre

I- Engagement de la CPTS :

Cet engagement est construit autour de 3 axes :

- **Axe de formation et d'actualisation des connaissances :**

- La CPTS s'engage à proposer à ses membres une session annuelle de sensibilisation/formation, mais aussi à tous les acteurs de terrain de son territoire souhaitant y assister.
- Le sujet de ces sessions sera choisi par les membres de la CPTS, en concertation avec les Equipes Multidisciplinaires en Antibiothérapie adulte et pédiatrique et animée par ces dernières, avec le support du CRAtb Île-de-France ou d'autres acteurs volontaires.
- Ces sessions pourront prendre la forme d'une présentation, d'un webinaire, d'un groupe d'échange de pratiques ou de situations cliniques concrètes, de retour d'expérience vécue ou de discussion autour d'un protocole par exemple.

- **Axe de communication pour le Bon Usage des Antibiotiques :**

- La CPTS s'engage à diffuser à ses membres la newsletter trimestrielle d'actualité du BUA ainsi que les invitations aux webinaires trimestriels organisés par le CRAtb Île-de-France.
- La CPTS s'engage à promouvoir l'utilisation d'outils d'aide à la prescription d'antibiotiques comme Antibioclic et à diffuser les outils proposés par les EMA adulte et pédiatrique et/ou le CRAtb Île-de-France aux professionnels de santé du terrain.

- **Axe de coopération territoriale :**

- La CPTS s'engage à travailler avec l'EMA adulte Saint-Louis / Lariboisière et pédiatrique Robert-Debré ainsi que le CRAtb Île-de-France dans le cadre des formations, des supports de communication et des retours de terrain concernant les initiatives territoriales (télé-expertise, parcours de soins spécifiques, protocole de coopération...) afin de les faire évoluer.

II- Engagement des Equipes Multidisciplinaires en Antibiothérapie adulte et pédiatrique :


- Les EMA adulte et pédiatrique s'engagent à mettre en place un lien avec la CPTS Paris 9 en mettant à disposition les coordonnées téléphoniques actualisées ainsi que la procédure de télé-expertise et d'avis spécialisé voire de parcours de soins spécifiques si ces initiatives existent.

- Les EMA s'engagent à mettre à disposition, en collaboration avec le Centre Régional en Antibiothérapie d'Île de France, des supports de communication et des aides à destination des prescripteurs.
- Les EMA s'engagent à participer à la session d'échange annuelle et réaliser la(es) présentation(s) selon la thématique et le format retenus ou à faire appel à un expert de cette thématique.
- Les EMA s'engagent à fournir une fois par an à la CPTS le bulletin local de consommation des antibiotiques et de résistances bactériennes que le CRATb Île-de-France produira, avec des indicateurs à l'échelle du territoire de la CPTS.


A Paris, le 23/06/2026,

Signatures :

Pour la CPTS Paris 9 :




Pour l'EMA adulte Saint-Louis / Lariboisière :



HOPITAL LARIBOISIÈRE
2 rue du Prince Royal - 75001 Paris
Maladies Infectieuses et Parasitaires (MIP)
Pr David LEBEAUX
PU-PH
RPPS : 10100420088 - SIREN : 750100842
Tél : 01 49 95 11 39
Fax : 01 49 95 00 36

Pour l'EMA pédiatrique Robert-Debré :



HOPITAL ROBERT DEBRE
48, boulevard Sérurier
75935 Paris cedex 19
Secrétariat de Pédiatrie Générale
du Professeur A. Faye
Tél. : 01 40 03 53 61
Fax : 01 40 03 47 45